



Mur mitoyen de séparation

Par athis

bonjours,
mon nouveau voisin ma demandé verbalement de détruire la cloture en plaque de fibrociment et béton ajourés en bonne état qui est en mitoyenneté de nos terrains,pour la remplacée par un mur sur la limite de sa propriété.je ne suis pas d'accord se mur plein va faire de l'ombre ai'je le droit de refusé et quel démarche je doit faire.
merci de votre réponse.